

Bilan régional des intoxications au monoxyde de carbone

2023 – Centre-Val de Loire

Chaque année en région Centre-Val de Loire, une cinquantaine d'épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone surviennent.

Retrouvez ici tous les éléments du bilan régional des intoxications survenues en 2023 et les gestes de prévention pour les éviter



37 SIGNALEMENTS D'INTOXICATION ACCIDENTELLE
AU MONOXYDE DE CARBONE

84 PERSONNES INTOXIQUÉES, DONT **67**
PERSONNES HOSPITALISÉES

89 % DES INTOXICATIONS ONT EU LIEU DANS
L'HABITATION

59 % DES INTOXICATIONS SONT LIÉES À UN
PROBLÈME DE CHAUDIÈRE



Le dispositif national de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone (CO) existe depuis 2005. [Le centre antipoison d'Angers](#), guichet unique de ce dispositif, recense toutes les intoxications au monoxyde de carbone, quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide...). Il reçoit les signalements et les transmet à l'Agence régionale de santé (ARS) après enquête médicale. Les signalements proviennent des acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS médecins, services hospitaliers, GRDF...). Les incendies, qui font l'objet d'une surveillance particulière, ne sont pas inclus dans le dispositif. Plus de 60 % des signalements reçus en 2023 provenaient des [services d'incendie et de secours](#), et plus de 25% provenaient des [services de médecine d'urgence](#) des hôpitaux. Lorsqu'elles surviennent dans un cadre professionnel, les intoxications sont investiguées par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre-Val de Loire (DREETS), qui informe l'ARS de leur survenue.

Chaque année, la majorité des intoxications au CO survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à mars. Cette saisonnalité est très marquée pour l'année 2023, avec **92% des intoxications** survenues **au cours des périodes de chauffe**. Néanmoins, un pic est observé en juin. Ce pic ne s'explique pas par les conditions météorologiques puisque le mois de juin 2023 s'est classé au 2^{ème} rang des mois de juin les plus chauds en France derrière juin 2003, sur la période 1900-2023¹.

¹ Source : Météo France

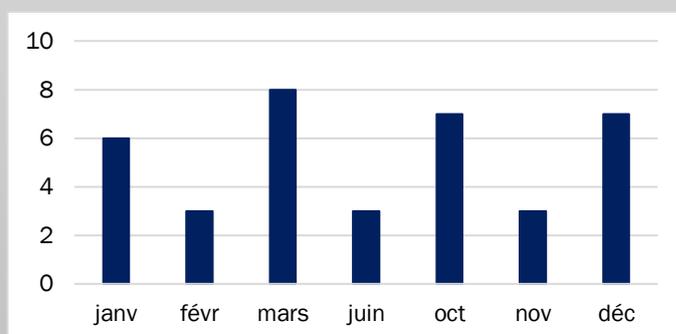


Figure 1. Répartition annuelle des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire en 2023

En 2023, 4 épisodes d'intoxications ont eu lieu en milieu professionnel et 33 épisodes d'intoxications (89 %) ont eu lieu dans les habitations. La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :

	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)	Région
Nombre de cas d'intoxications	2	7	1	10	8	9	37
Nombre de personnes intoxiquées	4	23	2	22	12	21	84
Nombre de personnes décédées	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas survenus dans l'habitat	2	7	1	7	7	9	33
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	0	0	0	3	1	0	4

Sources : ARS, Services Communaux d'Hygiène et de Santé et DREETS

Tableau 1. Répartition des intoxications par type et par département en région Centre-Val de Loire en 2023



Les services santé-environnement des délégations départementales de l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé sont en charge de mener des enquêtes environnementales après chaque intoxication (hors intoxications professionnelles et volontaires). Comme les années précédentes, les enquêtes ont permis d'identifier la chaudière comme étant l'appareil à combustion à l'origine de la majorité des cas d'intoxication survenant dans l'habitat en 2023 (67%). En 2023, la 2^{ème} source à l'origine des intoxications au monoxyde de carbone reste les poêles et radiateurs (18%). D'autres équipements tels que les barbecues et braseros utilisés en intérieur (3%), les groupes électrogènes (3%) ou les cheminées avec ou sans inserts (3%) ont été incriminés, mais dans une moindre mesure.

Les cas d'intoxications qui surviennent dans un cadre professionnel sont investigués par les services de la DREETS. Ces investigations ont mis en évidence que la source la plus fréquente à l'origine des cas d'intoxications professionnelles au CO en 2023 reste, comme chaque année, l'utilisation de moteurs thermiques en espace confiné (50%).

Aucun décès n'a été déclaré parmi les cas d'intoxications au CO survenus en 2023 en région Centre-Val de Loire.

Comme les années précédentes, dans plus de 50 % des cas d'intoxications dans l'habitat, la chaudière reste en cause. De plus, chaque année, plusieurs intoxications sont liées à l'utilisation de poêles et radiateurs à combustion défectueux.

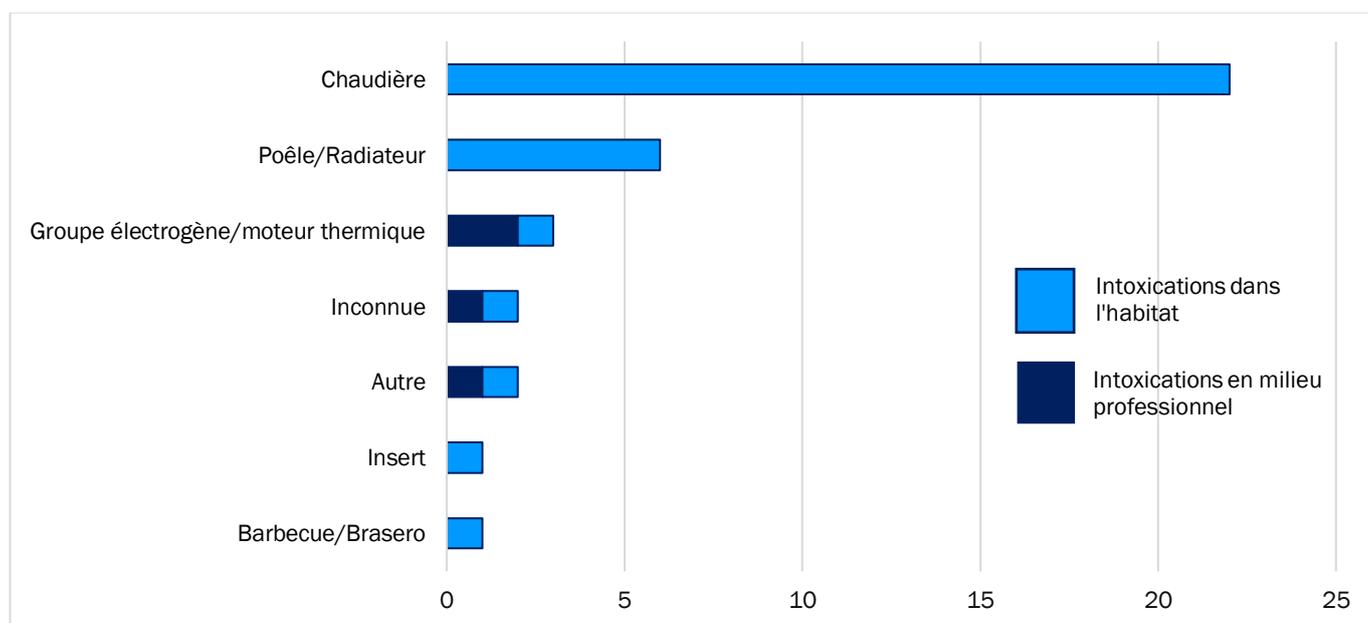


Figure 2. Répartition des sources suspectées à l'origine des épisodes d'intoxication au CO en région Centre-Val de Loire en 2023

ÉVOLUTION ET LOCALISATION



Depuis 2013, le nombre d'épisodes d'intoxication est resté relativement stable en région Centre-Val de Loire : de l'ordre d'une cinquantaine de cas par an. En revanche, le nombre de personnes intoxiquées varie davantage. Cette variation est liée aux épisodes d'intoxications survenus principalement dans des établissements recevant du public (ERP), impliquant un grand nombre de personnes.

En 2023, le nombre de personnes intoxiquées est le plus faible de ces 10 dernières années, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait qu'il n'y a eu ni épisode d'intoxication massive, ni intoxication au sein d'un ERP. Par ailleurs, par rapport à 2022, une diminution notable du nombre d'épisodes d'intoxication est constatée en Eure-et-Loir (-9) et dans le Loiret (-6) dans le bilan 2023. Ces 2 départements comptaient les plus grands nombres d'intoxications en 2022. À l'inverse, une augmentation importante du nombre d'épisodes d'intoxications a été mise en évidence en Indre-et-Loire (+7). En 2023, la part de personnes conduites aux urgences hospitalières parmi les personnes intoxiquées (80%) était significativement plus élevée qu'en 2022 (54%) et qu'en 2021 (60%).

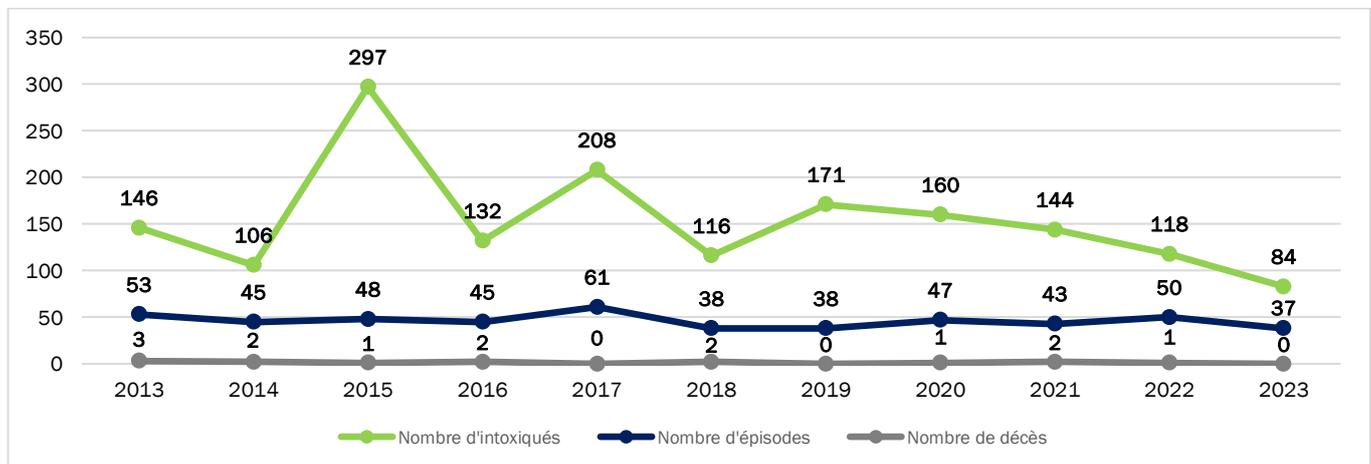


Figure 3. Évolution des signalements d'intoxications au CO en Centre-Val de Loire sur 10 ans

Les intoxications au CO concernent l'ensemble des territoires de la région mais sont inégalement réparties géographiquement. Comme en 2022, le taux d'incidence (nombre de personnes intoxiquées au monoxyde de carbone rapporté au nombre d'habitants du département) pour le département d'Eure-et-Loir (28) reste supérieur au taux d'incidence régional de l'année 2023.

Figure 4. Cartographie des intoxications au CO en région Centre-Val de Loire

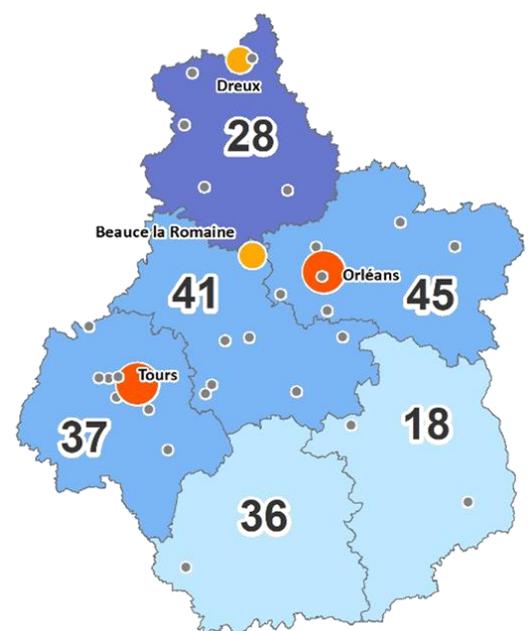
Comparaison du taux d'incidence départemental par rapport au taux d'incidence régional*

- <20% à l'incidence régionale
- compris entre -20 et +20% de l'incidence régionale
- >20% à l'incidence régionale

Nombre d'affaires d'intoxication par commune

- 1
- 2
- 3

* Taux d'incidence : nombre d'intoxiqués/100 000 habitants ; moyenne d'incidence régionale : 3,3 intoxicés/100 000 habitants





Définition Le monoxyde de carbone est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du CO résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement, à un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées d'un appareil à combustion, ou encore à une mauvaise aération du local.

Toxicité et symptômes Le CO est un gaz très toxique qui est absorbé en quelques minutes par l'organisme et qui vient se fixer à la place de l'oxygène dans le sang. Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de tête, nausées et vomissements sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce, et/ou qu'ils disparaissent en étant hors d'une pièce, cela peut être une intoxication au CO. Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès, et ce, en quelques minutes seulement. Une intoxication au CO peut également entraîner des séquelles, comme des troubles nerveux ou encore des atteintes cardiaques. Enfin, la toxicité est plus sévère chez les femmes enceintes (atteinte fœtale).

En cas d'accident...

- **Aérer** immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- (Faire) **évacuer** les locaux
- **Appeler** les secours : 18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU ou 114 (destiné aux personnes sourdes/malentendantes).

Les bons gestes de prévention

- Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée,
- Ne pas utiliser de cuisinières, de braseros, ou de barbecues en intérieur pour se chauffer,
- Aérer les pièces tous les jours,
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
- Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
- Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants.

Pour en savoir plus : [Site de l'ARS Centre-Val de Loire](https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone)

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/intoxication-au-monoxyde-de-carbone>